

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 593**30 mai 2003****SOMMAIRE**

Abhaya, S.à r.l., Luxembourg	28432	Financière Asturias S.A., Luxembourg	28456
Abic Holding S.A., Luxembourg	28436	Flaine Financière S.A., Luxembourg	28462
Aboukir Maritime S.A., Strassen	28436	Gecofisc S.A., Luxembourg	28464
Air Diagnostics Technologies S.A., Luxembourg	28439	Gemini S.A.H., Luxembourg	28453
Alesia Finance S.A., Luxembourg	28462	Gian Burrasca S.A., Luxembourg	28418
Andava Holding S.A., Luxembourg	28448	Global Investors, Sicav, Luxembourg	28459
Artelux S.A.H., Luxembourg	28460	Globaltex Investissements S.A., Luxembourg	28447
Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg	28421	Greenfin Holding S.A., Luxembourg	28463
Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg	28425	Groupe Socota Agro-Alimentaire S.A.H., Luxembourg	28428
Besoma S.A., Luxembourg	28456	Guyan S.A., Luxembourg	28461
Blue Lux S.A., Luxembourg	28456	Gwenael S.A., Luxembourg	28448
Byblos Financing Holding («B.A.R.A.F.») S.A., Luxembourg	28441	Hans Schwabs Luxembourg S.A.H., Luxembourg	28459
Byblos Invest Holding S.A., Luxembourg	28442	Hay Holding S.A., Luxembourg	28459
C-Quadrat Pro Funds, Sicav, Luxembourg	28445	Ibérique de Participations S.A., Strassen	28439
C.C.M. (Luxembourg) S.A., Luxembourg	28443	Iberis Holding S.A., Strassen	28440
Capital Investissements Europe S.A., Luxembourg	28450	Iberofinance S.A., Strassen	28438
Capital Target Europe S.A., Luxembourg	28447	Icomi Investment S.A. Holding, Luxembourg	28460
Carbom S.A., Luxembourg	28420	Ivima Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	28440
Carbom S.A., Luxembourg	28464	Ivory Holding S.A., Luxembourg	28438
Carestin S.A., Luxembourg	28463	Jehan S.A., Luxembourg	28448
COFIND - Compagnie Financière Industrielle S.A., Luxembourg	28442	Kegworth S.A., Luxembourg	28445
Compagnie Financière Pascal S.A.H., Luxembourg	28455	Kronospan Door Holdings, S.à r.l., Sanem	28430
CPR Universe, Sicav, Luxembourg	28437	Kronospan Door Holdings, S.à r.l., Sanem	28431
Daltinvest S.A., Luxembourg	28451	Lexington Participations S.A., Luxembourg	28456
Derval S.A., Luxembourg	28464	Linethy Invest S.A.H., Luxembourg	28435
Dexia Asia Premier, Sicav, Luxembourg	28452	Liparis Financière S.A., Luxembourg	28451
DG Lux Multimanager I Sicav, Luxembourg-Strassen	28434	Lux-Fonte S.A., Bridel	28425
Distributa S.A., Luxembourg	28447	Machri S.A.H., Luxembourg	28460
DJE Invest	28434	Malaco Investments S.A., Bereldange	28454
E.M.E.A. Management Services S.A., Luxembourg	28461	Méditerranéenne de Yachting S.A., Luxembourg	28439
Edelwhite S.A.H., Luxembourg	28458	Merging Markets Development S.A., Luxembourg	28435
Euro Développement S.A., Luxembourg	28439	Min Invest S.A.H., Luxembourg	28449
Europäische Beteiligungsgesellschaft A.G., Luxembourg	28458	Myway International S.A., Strassen	28419
		Net Game S.A., Luxembourg	28446
		Orco Property Group S.A., Luxembourg	28451
		Osdì S.A.H., Luxembourg	28454
		P.B.I., Procédés et Brevets Industriels S.A.H., Luxembourg	28453
		Parlam Invest Holding S.A., Luxembourg	28440

Parlam Invest Holding S.A., Luxembourg	28442	Société du Domaine Agricole du Kissian S.A., Steinsel.	28455
Parvest, Sicav, Luxembourg	28443	Société Financière de Septembre S.A.H., Luxem- bourg	28454
Pascatelo S.A.H., Luxembourg	28451	Société Générale d'Investissements S.A.H., Luxem- bourg	28461
Patri Immo S.A., Luxembourg	28441	Sofindex A.G., Luxembourg	28457
Propriano Holding S.A., Luxembourg	28450	Sovim Holding S.A., Luxembourg	28461
Querido S.A., Luxembourg	28419	SSJ S.A., Luxembourg	28437
Realpart S.A., Luxembourg	28446	Strategie S.A., Luxembourg	28454
Rebuild World RBW S.A.H., Luxembourg	28437	Themis Convertible, Sicav, Luxembourg	28435
Reval Investissement S.A., Luxembourg	28450	Titien Holding S.A., Luxembourg	28462
Salix Investment S.A., Luxembourg	28441	Ufilux S.A. Holding, Luxembourg	28445
Sanpaolo IMI International S.A., Luxembourg	28418	Unipatent Holding S.A., Luxembourg	28457
Saturnia Holding S.A., Luxembourg	28458	Valauchan International S.C.A., Luxembourg	28449
Sciences and Technologies Venture Holding S.A., Luxembourg	28441	Valsuper International S.C.A., Luxembourg	28436
Seupar S.A., Luxembourg	28457	Vestris International S.A., Luxembourg	28463
Sicar S.A.H., Luxembourg	28458	Vibora S.A., Luxembourg	28445
Sigma Fund, Sicav, Luxembourg	28453	Wagon Corporate, S.à r.l., Luxembourg	28432
Soceurfin S.A.H., Luxembourg	28455	Whitechapel Holdings S.A., Luxembourg	28449
Société d'Investissement Européen S.A., Luxem- bourg	28448	Wirth Investments S.A., Luxembourg	28463
Société de Participations «Filunor» S.A., Luxem- bourg	28434	Zondor S.A., Luxembourg	28443

GIAN BURRASCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 76.396.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 19 mars 2003 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Pierre Bouchoms et Madame Rachel Szymanski.

Troisième résolution

En remplacement de Monsieur Pierre Bouchoms et de Madame Rachel Szymanski, Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Jean-Philippe Fiorucci et Monsieur Mirko La Rocca, employés privés, demeurant tous deux à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, en qualité d'Administrateurs de la société.

Les mandats ainsi conférés, à l'instar du mandat des autres Administrateurs, expireront à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

S. Vandt / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023000.3/043/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

SANPAOLO IMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 7.533.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

B. Eynard.

(023014.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

MYWAY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8034 Strassen, 16, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 86.292.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Signature.

(023433.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**QUERIDO S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.125.

L'an deux mille trois, le trente avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUERIDO S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 57.125), constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 85 du 22 février 1997,

dont le capital social a été converti en cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept virgule zéro sept euros (154.937,07 EUR), représenté par trois cents (300) actions sans désignation de valeur nominale, suivant acte d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 16 août 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 205 du 6 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheiffer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003, transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003 la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, R. Scheifer-Gillen, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 2003, vol. 522, fol. 36, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mai 2003.

J. Seckler.

(023213.3/231/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

CARBOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 56.312.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Aldo Piceni, dirigeant, demeurant à Bergamo (Italie), via Damiano, 8.
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Vandì

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022983.3/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.705.

In the year two thousand three, on the fourth day of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), incorporated by deed of the Maître Reginald Neuman of January 25, 2002, published in the Mémorial C, n° 726, page 34.809. The articles of incorporation have been amended for the last time on the December 19, 2002 by Maître Gérard Lecuit and are not yet published.

The extraordinary general meeting is opened at 15.30 hours and is presided by Mrs Marie Regin, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Caroline Meyers, private employee, residing in Contern.

The meeting elects as scrutineer Mrs Annick Braquet, private employee, residing in B-Chantemelle.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of two million nine hundred thirty thousand euro (EUR 2,930,000.-) so as to raise it from its current amount of two million seven hundred ninety-eight thousand euro (EUR 2,798,000.-) divided into twenty-two thousand three hundred and eighty-four class A shares (22,384), thirty-three thousand and five hundred seventy-six class B shares (33,576) and fifty-five thousand nine hundred sixty class C shares (55,960), each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to five million seven hundred twenty-eight thousand euro (EUR 5,728,000.-) divided into forty-five thousand eight hundred twenty-four (45,824) class A shares, sixty-eight thousand seven hundred thirty-six (68,736) class B shares and one hundred fourteen thousand five hundred sixty (114,560) class C shares.

2. To issue twenty-three thousand four hundred forty (23,440) class A shares, thirty-five thousand one hundred sixty (35,160) class B shares and fifty-eight thousand six hundred (58,600) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing class A, class B and class C shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of (i) twenty-three thousand four hundred forty (23,440) new class A shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by the existing shareholder of the Company AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, (ii) thirty-five thousand one hundred sixty (35,160) new class B shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by the existing shareholder of the Company MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS and (iii) fifty-eight thousand six hundred (58,600) new class C shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by the existing shareholder of the Company The UBK PEPP LUX, S.à r.l., and to accept payment in full of each of these twenty-three thousand four hundred forty (23,440) class A shares, thirty-five thousand one hundred sixty (35,160) class B shares and fifty-eight thousand six hundred (58,600) class C shares by a contribution in cash.

4. To allocate (i) the twenty-three thousand four hundred forty (23,440) newly issued class A shares to AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, (ii) thirty-five thousand one hundred sixty (35,160) newly issued class B shares to MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS and (iii) fifty-eight thousand six hundred (58,600) newly issued class C shares to The UBK PEPP LUX, S.à r.l., in consideration for their respective contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

5. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 4).

6. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total share capital of two million seven hundred ninety-eight thousand euro (EUR 2,798,000.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of two million nine hundred thirty thousand euro (EUR 2,930,000.-) so as to raise it from its current amount of two million seven hundred ninety-eight thousand euro (EUR 2,798,000.-) divided into twenty-two thousand three hundred and eighty-four class A shares (22,384), thirty-three thousand and five hundred seventy-six class B shares (33,576) and fifty-five thousand nine hundred sixty class C shares (55,960), each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to five million seven hundred twenty-eight thousand euro (EUR 5,728,000.-) divided into forty-five thousand eight hundred twenty-four

(45,824) class A shares, sixty-eight thousand seven hundred thirty-six (68,736) class B shares and one hundred fourteen thousand five hundred sixty (114,560) class C shares.

Second resolution

7. The general meeting of shareholders resolves to issue twenty-three thousand four hundred forty (23,440) class A shares, thirty-five thousand one hundred sixty (35,160) class B shares and fifty-eight thousand six hundred (58,600) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing class A, class B and class C shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription

There now appeared Mrs Marie Regin acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, a company organised and existing under the laws of Germany, having its registered office at Gereonstrasse 43-65, 50 670 Köln (Germany), HRB 271 Köln,

by virtue of a proxy granted on April 4, 2003.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, for twenty-three thousand four hundred forty (23,440) class A shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for each such new class A share by a contribution in cash in an amount of five hundred eighty-six thousand euro (EUR 586,000.-).

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new class A share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of five hundred eighty-six thousand euro (EUR 586,000.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the twenty-three thousand four hundred forty (23,440) new class A shares to AXA LEBENSVERSICHERUNG AG.

There now appeared Mrs Marie Regin, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, a company organised and existing under the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, 75000 Paris, R. C. S. Paris B 440.498.160 (2002B00665),

by virtue of a proxy granted on April 4, 2003.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, for thirty-five thousand one hundred sixty (35,160) class B Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for each such new class B share by a contribution in cash in an amount of eight hundred seventy-nine thousand euro (EUR 879,000.-).

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new class B share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of eight hundred seventy-nine thousand euro (EUR 879,000.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the thirty-five thousand one hundred sixty (35,160) class B Shares to MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS,

There now appeared Mrs. Marie Regin, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 85.225,

by virtue of a proxy granted on April 4, 2003.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., for fifty-eight thousand six hundred (58,600) class C shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for each such new class C share by a contribution in cash in an amount of one million four hundred sixty-five thousand euro (EUR 1,465,000.-).

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new class C share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of one million four hundred sixty-five thousand euro (EUR 1,465,000.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the fifty-eight thousand six hundred (58,600) new Class C shares to THE UBK PEPP LUX, S.à r.l.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«**Art. 6.1.** The nominal value of the issued share capital of the Company is fixed at five million seven hundred twenty-eight thousand euro (EUR 5,728,000.-) represented by two hundred twenty-nine thousand one hundred twenty (229,120) shares, consisting of the following:

1. forty-five thousand eight hundred twenty-four (45,824) ordinary shares (designated hereby as the «Class A Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share;
2. sixty-eight thousand seven hundred thirty-six (68,736) ordinary shares (designated hereby as the «Class B Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share; and

3. one hundred fourteen thousand five hundred sixty (114,560) ordinary shares (designated hereby as the «Class C Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share;

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société») et constituée par acte de Maître Reginald Neuman en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, n° 726, page 34.809. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 19 décembre 2002 et n'ont pas encore été publiés.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 15.30 heures et est présidée par Madame Marie Regin, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Madame Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de deux millions neuf cent trente mille euros (EUR 2.930.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de deux millions sept cent quatre-vingt dix-huit mille euros (EUR 2.798.000) divisé en vingt-deux mille trois cent quatre-vingt quatre (22.384) parts sociales de catégorie A, trente-trois mille cinq cent soixante-seize (33.576) parts sociales de catégorie B et cinquante-cinq mille neuf cent soixante (55.960) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant de cinq millions sept cent vingt-huit mille euros (EUR 5.728.000,-) divisé en quarante-cinq mille huit cent vingt-quatre (45.824) parts sociales de catégorie A, soixante-huit mille sept cent trente-six (68.736) parts sociales de catégorie B et cent quatorze mille cinq cent soixante (114.560) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Emission de vingt-trois mille quatre cent quarante (23.440) parts sociales de catégorie A, trente-cinq mille cent soixante (35.160) parts sociales de catégorie B et cinquante-huit mille six cents (58.600) parts sociales de catégorie C ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales de catégorie A, B et C existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de (i) vingt-trois mille quatre cent quarante (23.440) parts sociales de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, (ii) trente-cinq mille cent soixante (35.160) parts sociales de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS et (iii) cinquante-huit mille six cents (58.600) parts sociales de catégorie C ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par The UBK PEPP, S.à r.l., et acceptation de la libération de chacune de vingt-trois mille quatre cent quarante (23.440) parts sociales de catégorie A, trente-cinq mille cent soixante (35.160) parts sociales de catégorie B et cinquante-huit mille six cents (58.600) parts sociales de catégorie C par un apport en espèces.

4. Attribution (i) des vingt-trois mille quatre cent quarante (23.440) nouvelles parts sociales de catégorie A à AXA LEBENSVERSICHERUNG AG (ii) des trente-cinq mille cent soixante (35.160) nouvelles parts sociales de catégorie B à MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS et (iii) des cinquante-huit mille six cents (58.600) nouvelles parts sociales de catégorie C à The UBK PEPP, S.à r.l., en contrepartie de leur apport en numéraires respectifs et acceptation de l'effectivité de l'augmentation de capital.

5. Modification de l'article 6 paragraphe 1 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1) à 4).

6. Divers

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de deux millions sept cent quatre-vingt dix-huit mille euros (EUR 2.798.000,-) sont représentées à cette assemblée, laquelle est

dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant cette assemblée.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide une augmentation du capital social d'un montant de deux millions neuf cent trente mille euros (EUR 2.930.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de deux millions sept cent quatre-vingt dix-huit mille euros (EUR 2.798.000,-) divisé en vingt-deux mille trois cent quatre-vingt quatre (22.384) parts sociales de catégorie A, trente-trois mille cinq cent soixante-seize (33.576) parts sociales de catégorie B et cinquante-cinq mille neuf cent soixante (55.960) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant de cinq millions sept cent vingt-huit mille euros (EUR 5.728.000,-) divisé en quarante-cinq mille huit cent vingt-quatre (45.824) parts sociales de catégorie A, soixante-huit mille sept cent trente-six (68.736) parts sociales de catégorie B et cent quatorze mille cinq cent soixante (114.560) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre vingt-trois mille quatre-cent quarante (23.440) parts sociales de catégorie A, trente-cinq mille cent soixante (35.160) parts sociales de catégorie B et cinquante-huit mille six cent (58.600) parts sociales de catégorie C ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales de catégorie A, B et C existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription

Est ensuite intervenu ensuite Mme Marie Regin, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, une société de droit allemand, ayant son siège social à Gereonstrasse 43-65, 50 670 Köln (Allemagne), HRB 271 Köln,

en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2003.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de AXA LEBENSVERSICHERUNG AG vingt-trois mille quatre cent quarante (23.440) nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en espèces d'un montant de cinq cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 586.000,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle de catégorie A a été libérée entièrement en espèces et que la somme de cinq cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 586.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer vingt-trois mille quatre cent quarante (23.440) parts sociales nouvelles de catégorie A à AXA LEBENSVERSICHERUNG AG.

Est intervenu ensuite Mme Marie Regin, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, une société de droit français, ayant son siège social 20, place Vendôme, Paris, 75000 (France), R. C. S. Paris B 440.498.160 (2002B00665),

en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2003.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS trente-cinq mille cent soixante (35.160) nouvelles parts sociales de catégorie B de la Société, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales de catégorie B par un apport en espèces d'un montant de huit cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 879.000,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle de catégorie B a été libérée entièrement en espèces et que la somme de huit cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 879.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer ces trente-cinq mille cent soixante (35.160) nouvelles parts sociales de catégorie B à MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS.

Est ensuite intervenu ensuite Mme Marie Regin, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de THE UBK PEPP LUX S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 85.225,

en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2003.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., cinquante-huit mille six cent (58.600) nouvelles parts sociales de catégorie C de la Société, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales de catégorie C par un apport en espèces d'un montant d'un million quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 1.465.000,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle de catégorie C a été libérée entièrement en espèces et que la somme d'un million quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 1.465.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer cinquante-huit mille six cent (58.600) parts sociales nouvelles de catégorie C à THE UBK PEPP LUX, S.à r.l.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6. 1^{er} alinéa. des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** La valeur nominale du Capital social est fixée à cinq millions sept cent vingt-huit mille euros (EUR 5.728.000,-) représenté par deux cent vingt-neuf mille cent vingt (229.120) parts sociales consistant en:

quarante-cinq mille huit cent vingt-quatre (45.824) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale;

soixante-huit mille sept cent trente-six (68.736) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale; et

cent quatorze mille cinq cent soixante (114.560) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Signé: M. Regin, C. Meyers, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, vol. 16CS, fol. 98, case 8. – Reçu 29.300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

G. Lecuit.

(023414.3/220/284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

G. Lecuit.

(023416.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

LUX-FONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 42, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 93.401.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) EMERALD MANAGEMENT S.A., avec siège social à Wickham's Cay, PO Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

2) LAUREN BUSINESS LTD, avec siège social à Wickham's Cay, PO Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

toutes les deux représentées par Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 24 avril 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUX-FONTE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Kopstal. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de la commune du siège social et par décision de l'assemblée générale extra-ordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société.

Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le négoce de matériaux de construction, ainsi que toutes les activités se rattachant directement à cet objet.

La société pourra notamment prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises tant à Luxembourg qu'à l'étranger, acquérir des valeurs mobilières et des droits à travers des brevets et licences, les gérer et les développer, donner à n'importe quelle entreprise dans laquelle la société a un intérêt, toutes assistances, prêts ou garanties, et en fin de compte faire toute opération qui est en relation directe ou indirecte avec son objet en dehors du champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, d'une manière directe ou indirecte afin de faciliter l'accomplissement de son but dans tous les domaines décrits ci-dessus.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les termes et aux conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Conseil d'Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 11. Tout procès impliquant la société, que ce soit comme demandant ou comme défendant, sera traité au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures et pour la première fois en l'an 2004. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale - Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. EMERALD MANAGEMENT SA, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. LAUREN BUSINESS LTD, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées moyennant versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à approximativement 1.400,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean-Claude Lecomte, ingénieur, né le 27 février 1945 à Schiffange, demeurant au 6, rue Henry Bessemer à L-4032 Esch-sur-Alzette,

b) Monsieur Jean-Jacques Soisson, expert-comptable, né le 17 mars 1947 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg,

c) Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2008.

5.- Le siège social de la société est établi à L-8131 Bridel, 42, rue des Genêts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thillens, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, vol. 138S, fol. 86, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

P. Frieders.

(023522.3/212/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

GROUPE SOCOTA AGRO-ALIMENTAIRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 32.297.

L'an deux mil trois, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée GROUPE SOCOTA AGRO-ALIMENTAIRE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous la section B et le numéro 32.297.

Ladite société a été constituée par acte de scission reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 28 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 131 du 21 avril 1990.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné le 11 août 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 41.930.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Andrea Witt, employée privée, 5, bd de la Foire, Luxembourg.

L'assemblée appelle au fonction de scrutateur Monsieur Michel Picard, employé privé, 5, bd de la Foire, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suite à la conversion légale intervenue en date du 1^{er} janvier 2002, le capital social souscrit s'établit dorénavant à EUR 2.593.586 (deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-six euros) représenté par 55.800 (cinquante-cinq mille huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Suppression et fixation d'un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 20.000.344 (vingt millions trois cent quarante quatre euros) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale, et fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

3. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.593.586 (deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-six euros), représenté par 55.800 (cinquante-cinq mille huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.344 (vingt millions trois cent quarante quatre euros) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 avril 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par des annonces insérées dans:

1) le «Journal» du 29 mars et 10 avril 2003;

2) au Mémorial C numéro 342 du 29 mars 2003 et numéro 391 du 10 avril 2003.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il apparaît de la liste de présence que 37.386 actions sur les 55.800 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires constate pour autant que de besoin que, suite à la conversion légale intervenue en date du 1^{er} janvier 2002,

le capital social souscrit s'établit dorénavant à EUR 2.593.586 (deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-six euros), représenté par 55.800 (cinquante-cinq mille huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 20.000.344 (vingt millions trois cent quarante quatre euros) avec émission d'actions nouvelles, et ce avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période prenant fin le 25 avril 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

L'assemblée confère au conseil d'administration les mêmes pouvoirs que ceux existants dans le cadre de l'ancien capital autorisé, aux fins d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Plus particulièrement à ce sujet elle autorise le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.593.586 (deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-six euros), représenté par 55.800 (cinquante-cinq mille huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.344 (vingt millions trois cent quatre-vingt quatre euros) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 avril 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 1.100.-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, A. Witt, M. Picard, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, vol. 17CS, fol. 56, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

J. Delvaux.

(023847.3/208/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

KRONOSPAN DOOR HOLDINGS, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 88.921.

In the year two thousand and three, on the fifth of May.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

There appeared:

The company KRONOSPAN HOLDINGS LIMITED, with registered office at 2 Andrea Zakou Street, CY-2404 En-gomi, Nicosia (Cyprus), registered in the trade register of the Republic of Cyprus under number 77.489,

here represented by Mr Roland Weber, director KRONOSPAN LUXEMBOURG S.A., residing in Dippach,

by virtue of a proxy given on April 22nd, 2003,

which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named company and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole associate of the company KRONOSPAN DOOR HOLDINGS, S.à r.l., with registered office in L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier, registered in the R. C. S. L. under the number B 88.921, incorporated by a deed of the under-signed notary dated August 22nd, 2002, published in the Mémorial C, number 1536 from October 24th, 2002, and amended by a deed of the undersigned notary dated February 27th, 2003, not yet published in the Mémorial C,

then takes the following resolution:

Resolution

The associate decides to increase the capital of the company by an amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) so as to raise it from its present amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) to four million euro (EUR 4,000,000.-) by the creation of forty (40) new shares of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) each.

Subscription and Payment

All the forty (40) new shares have been subscribed by the company KRONOSPAN HOLDINGS LIMITED, prenamed, and entirely paid up by a payment in cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary so that the amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) is as of now available to the corporation.

As a consequence of the aforesaid increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended to be read as follows:

«**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at four million euro (EUR 4,000,000.-), represented by eighty (80) shares with a par value of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-).

Whereof the present deed, drawn up in Bascharage at the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddrei, am fünften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit Amtssitz in Niederkerschen.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft KRONOSPAN HOLDINGS LIMITED, mit Sitz in 2 Andrea Zakou Street, CY-2404 Engomi, Nikosia (Zypern), eingetragen im Handelsregister der Republik von Zypern unter Nummer 77.489, hier vertreten durch Herrn Roland Weber, Direktor KRONOSPAN LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in Dippach, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 22. April 2003, welche Vollmacht wird, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft KRONOSPAN DOOR HOLDINGS, S.à r.l., mit Sitz zu L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier, eingetragen im R. C. S. L. unter Nummer B 88.921, gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 22. August 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1536 vom 24. Oktober 2002, und abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 27. Februar 2003, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C,

nimmt alsdann folgenden Beschluss:

Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) auf vier Millionen Euro (EUR 4.000.000,-) zu bringen durch die Schaffung von vierzig (40) neuen Anteilen von je fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-).

Zeichnung und Einzahlung

Alle vierzig (40) neuen Anteile werden gezeichnet durch die Gesellschaft KRONOSPAN HOLDINGS LIMITED, vorbenannt, und ganz in bar eingezahlt.

Nachweis der Bareinzahlung wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, so dass der Betrag von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Infolge der vorhergehenden Kapitalerhöhung wird Artikel 6 der Satzung abgeändert und erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt vier Millionen Euro (EUR 4.000.000,-), eingeteilt in achtzig (80) Anteile mit einem Nennwert von je fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-).»

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit gegenwärtiger Urkunde obliegen, werden auf zweiundzwanzigtausendfünfhundert Euro (EUR 22.500,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung dieses Dokumentes an den Bevollmächtigten der Komparentin, welcher dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Komparenten, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Gezeichnet: R. Weber, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 9 mai 2003, vol. 427, fol. 11, case 1. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 16. Mai 2003.

A. Weber.

(023407.3/236/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

KRONOSPAN DOOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 88.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(023408.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

WAGON CORPORATE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

H. R. Luxembourg B 81.430.

Die Büroanschrift des Geschäftsführers Herrn Guy Harles wurde verlegt auf 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, mit Wirkung zum 20. Januar 2003.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.
Luxembourg, den 13. Mai 2003.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023518.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

ABHAYA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue L. Thyès.

R. C. Luxembourg B 89.594.

In the year two thousand three, on the twentieth of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CEIBA, S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Registered on the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 89.593; here represented by Mrs Marilou Meijer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 20, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of ABHAYA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the 3rd October 2002, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) to bring it from its present amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) to twenty-five thousand two hundred euro (EUR 25,200.-) by the issuance of 504 new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the five hundred four (504) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of all its assets and liabilities.

The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on the 20th February 2003, by the management of CEIBA, S.à r.l., to which a contribution balance sheet as per 20th February 2003 is attached.

According to the said certificate:

«- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per 20th February 2003;

- based on generally accepted accountancy principles the net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be EUR 20,574,881.13;

- there exist no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to ABHAYA, S.à r.l.;

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to ABHAYA, S.à r.l., will be accomplished by the undersigned.»

The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder decides to reduce the corporate capital of the company by an amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) to bring it from its present amount, after the here above increase of capital, of twenty five thousand two hundred euro (EUR 25,200.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) by the cancellation of 504 of the shares held by the company in its portfolio subsequent to the contribution by CEIBA, S.à r.l., of its assets and liabilities.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEIBA, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 12, rue Léon Thyès, à L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro 89.593;

ici représentée par Madame Marilou Meijer, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 20 février 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ABHAYA, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2002, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) pour porter son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) à vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 25.200,-) par l'émission de cinq cent quatre (504) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les cinq cent quatre (504) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature de tous ses actifs et passifs.

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs a été certifiée au notaire soussigné au moyen d'un certificat émis en date du 20 février 2003 par la gérance de la société CEIBA, S.à r.l., auquel est annexé un bilan en date du 20 février 2003. Selon le dit certificat:

«- tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan certifié ci-annexé, en date du 20 février 2003;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société selon le bilan annexé est évaluée en date du 20 février 2003, à EUR 20.574.881,13;

- il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à ABHAYA, S.à r.l.;

- toutes les formalités pour transférer la propriété juridique de tels actifs et passifs seront accomplies par le soussigné.»

La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la société d'un montant de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) pour le porter de son montant actuel, après l'augmentation de capital dont question ci-avant, de vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 25.200,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) par l'annulation de cinq cent quatre (504) parts sociales propres détenues par la société dans son portefeuille suite à l'apport par CEIBA, S.à r.l., de ses actifs et passifs.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans l'Union européenne à une autre société existante dans l'Union européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meijer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 138S, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

G. Lecuit.

(023419.3/220/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

DG LUX MULTIMANAGER I SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 58.249.

Der Verwaltungsrat der DG LUX MULTIMANAGER I SICAV hat folgenden Beschluss gefasst:

Die Anlagepolitik der obigen Teilfonds wird in dem untenstehenden Absatz ab dem 1. Juli 2003 wie folgt lauten:

Dabei finden überwiegend Aktien Berücksichtigung, die in Standardwerte-Indizes (z.B. DAX, MDAX, DJ Eurostoxx 50, DJ Europe Stoxx 50, S&P 100, Topix 100) vertreten sind, wobei ein Schwerpunkt auf europäischen Aktien liegt. Daneben kann der Teilfonds zu einem geringeren Teil auch in Aktien des TecDAX investieren.

Aktionäre, die hiermit nicht einverstanden sind, können bis zum 30. Juni 2003 ihre Anteile kostenfrei in Anteile eines anderen Teilfonds der DG LUX MULTIMANAGER I SICAV umtauschen oder an die Verwaltungsgesellschaft zurückgeben.

Luxemburg, im Mai 2003.

(02860/755/15)

Der Verwaltungsrat.

DJE INVEST, Fonds Commun de Placement.

DJE Invest- Lux Select

Die Anteilhaber des obigen Teilfonds werden hiermit unterrichtet, dass der Verwaltungsrat der DJE INVESTMENT S.A. beschlossen hat, die Ertragsverwendung ab dem 1. Juli 2003 von thesaurierend in ausschüttend zu ändern.

Anteilhaber, die mit diesen Änderungen nicht einverstanden sind, können innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung dieser Mitteilung ihre Anteile kostenfrei an den Fonds zurückgeben.

Ein geänderter Verkaufsprospekt ist am Sitz der Verwaltungsgesellschaft sowie bei der Zahl- und Vertriebsstelle erhältlich.

Luxemburg, im Mai 2003.

(02862/755/11)

Der Verwaltungsrat.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS "FILUNOR", Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 6.739.

Les Actionnaires de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS "FILUNOR", Société Anonyme, sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

pour le mercredi 18 juin 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002
2. Rapport du Commissaire
3. Lecture et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
6. Nominations statutaires

I (02859/534/17)

Le Conseil d'Administration.

LINETHY INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 56.291.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2003 à 16.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

I (02214/000/17)

Le Conseil d'Administration.

MERGING MARKETS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 76.237.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 juin 2003 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et aux Commissaires;
- f. divers.

I (02854/045/1621)

Le Conseil d'Administration.

THEMIS CONVERTIBLE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 48.714.

L'assemblée extraordinaire de la sicav sous rubrique convoquée le 27 mai 2003 à 10.15 heures n'ayant pas réuni le quorum nécessaire requis par l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration décide de reconvoquer les actionnaires à la date suivante:

Les actionnaires de THEMIS CONVERTIBLE sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

modificative des statuts qui se tiendra à Luxembourg 39, allée Scheffer, le 2 juillet 2003 à 10.15 heures.

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la sicav THEMIS CONVERTIBLE
2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Divers

Le conseil a proposé de nommer KPMG - Financial Advisory Services Liquidateur du Fonds.

Le Réviseur d'Entreprises de la Sicav, PricewaterhouseCoopers, sera chargé de faire un rapport sur la liquidation.

Les demandes de souscription et de rachat sont suspendues à compter de la publication du présent avis.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne sera régulièrement constituée et ne pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour que si la moitié au moins du capital est représentée et les résolutions, pour être valables, seront approuvées par une majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Toute action donne droit à une voix. Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration. Toute procuration devra parvenir au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

I (02857/755/25)

Le Conseil d'Administration.

28436

ABIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.706.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 20 juin 2003 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2002;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination du commissaire aux comptes par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2003;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration

Signature

I (02856/000/21)

ABOUKIR MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.126.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 17 juin 2003 à 13.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02861/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

VALSUPER INTERNATIONAL, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 63.940.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social jeudi, le 3 juillet 2003 à 11.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption de la dénomination VALSUPER SOPANEER INTERNATIONAL S.C.A. et modification subséquente de l'article afférent des statuts.
2. a. Adoption d'une valeur nominale de € 1,5 par action et échange des 2 actions de commandité existantes d'une valeur nominale de € 15 chacune contre 20 actions de commandité d'une valeur nominale de € 1,5 chacune et des 299.998 actions ordinaires existantes d'une valeur nominale de € 15 chacune contre 2.999.980 actions ordinaires d'une valeur nominale de € 1,5 chacune.
b. Modification subséquente de l'article afférent des statuts.
3. Détermination éventuelle d'une nouvelle date de l'assemblée générale statutaire et modification subséquente de l'article afférent des statuts.
4. Refonte totale des statuts.
5. Divers.

Une première assemblée a eu lieu vendredi, le 16 mai 2003, avec le même ordre du jour. A défaut de quorum suffisant, aucune décision n'a pu être prise. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée.

I (02891/528/24)

La gérance.

REBUILD WORLD RBW S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 20.652.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 16 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02863/506/16)

Le Conseil d'Administration.

SSJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 71.310.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 17 juin 2003 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02864/506/16)

Le Conseil d'Administration.

CPR UNIVERSE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.553.

The Shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on 30 June 2003 at 11.00 a.m. at the offices of CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG with the following agenda:

Agenda:

1. to approve and ratify the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on 28 May 2003 and deposited with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.
2. to approve the merger of CPR UNIVERSE («CPR») with CREDIT AGRICOLE FUNDS («CAF»), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg upon hearing
 - the report of the Directors of CPR UNIVERSE in relation to the Merger Proposal; and
 - the audit reports prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies, on the effective day as shall be decided by the extraordinary general meeting, and as defined in the Merger Proposal (the «Effective Day»).
3. to approve that CAF shall issue to the shareholders of CPR UNIVERSE -Consumers without charge, shares in registered form without par value of CAF-Global Consumer portfolio (the «New Shares») (including fractional shares up to three decimal places) in accordance with the Merger Proposal in exchange for the contribution of all assets and liabilities of CPR UNIVERSE, on the basis of the shareholders' register of CPR UNIVERSE on the Effective Day as defined in the Merger Proposal.
4. to approve that the New Shares will, in all cases be conducted at a one-to-one ratio: investors will receive one share of CAF-Global Consumer portfolio for each share they own of the CPR UNIVERSE -Consumers being merged.
The New Shares will, on the Effective Day, be issued at a price corresponding to the net asset value per share of the CPR UNIVERSE -Consumers prevailing on the Effective Day.

5. to accept that shareholders of class A of CPR UNIVERSE -Consumers shall receive accumulation shares of Classic Sub-Class in the CAF-Global Consumer. Shareholders of class B of CPR UNIVERSE -Consumers shall receive distribution shares of Classic Sub Class in the CAF-Global Consumer; and to accept that shareholders of CPR UNIVERSE -Consumers who qualify and demonstrate sufficiently that they qualify as institutionals (by providing the central administration with sufficient evidence) shall receive accumulation shares of Institutional Sub-Class in CAF-Global Consumer.
6. to take note that as from the Effective Day, all assets and liabilities of CPR UNIVERSE shall be transferred to CAF into its Global Consumer portfolio and for accounting purposes the operations of CPR UNIVERSE will be considered as accomplished for the account of CAF-Global Consumer.
7. to take note that as a result of the Merger, CPR UNIVERSE shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.
8. to take note that the shareholders of CPR UNIVERSE shall automatically be registered in the share register of CAF and share confirmations relating to the New Shares shall be sent out to all former shareholders of CPR UNIVERSE.
9. to accept that upon request, registered share certificates of CAF-Global Consumer Portfolio shall be issued by the Transfer Agent of CAF to the former shareholders of CPR UNIVERSE so requesting in writing.
10. to accept that as from the Effective Day, shares of CAF-Global Consumer Portfolio attributed to shareholders of CPR UNIVERSE shall in all respects have the same rights as those in CAF-Global Consumer issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.
11. to grant discharge to the directors of CPR UNIVERSE for the proper performance of their duties during the period running from 1st January 2003 until the Effective Day of the merger as defined in the Merger Proposal provided that final discharge will be granted at the annual general meeting of CAF to be held on October 31, 2003.
12. Miscellaneous.

The Extraordinary General Meeting is validly constituted and shall validly decide on its agenda if at least one half of the issued shares are present or represented. The items 1) to 12) on the agenda of the Extraordinary General Meeting shall be passed at the majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

Proxies should be sent to CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK Luxembourg at its address above to the attention of Mrs Céline Gutter fax: (+352) 4767 3781 by no later than 26 June 2003.

Luxembourg, May 30, 2003.

I (02858/755/60)

The Board of Directors.

IVORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.995.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02865/817/17)

Le Conseil d'Administration.

IBEROFINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.499.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 16 juin 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02871/000/14)

Le Conseil d'Administration.

MEDITERRANEENNE DE YACHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 86.788.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2003 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02870/1154/17)

Le Conseil d'Administration.

EURO DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 81.444.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02872/528/17)

Le Conseil d'Administration.

IBERIQUE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.811.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 17 juin 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02873/000/14)

Le Conseil d'Administration.

AIR DIAGNOSTICS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 89.811.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 12.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;

4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02876/817/17)

Le Conseil d'Administration.

IBERIS HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 74.228.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 16 juin 2003 à 13.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02874/000/14)

Le Conseil d'Administration.

PARLAM INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 81.337.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du commissaire aux comptes;
7. divers.

I (02866/817/18)

Le Conseil d'Administration.

IVIMA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.644.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Délibérations et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02880/755/19)

Le Conseil d'Administration.

SCIENCES AND TECHNOLOGIES VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 89.849.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 13.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02877/817/17)

Le Conseil d'Administration.

PATRI IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.812.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02878/817/17)

Le Conseil d'Administration.

BYBLOS FINANCING HOLDING ("B.A.R.A.F.") S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.258.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on 16 June 2003 at 11.00 o'clock

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditors for the year ending 31 December 2002.
2. To approve the balance sheet and the profit and loss statement as at 31 December 2002, and the appropriation of profits.
3. To give discharge to the Directors and to the Statutory Auditors for the execution of their duties during the year 2002.
4. Miscellaneous.

I (02883/005/17)

The Board of Directors.

SALIX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.889.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (02881/045/17)

Le Conseil d'Administration.

BYBLOS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 17.618.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 17 June 2003 at 11.00 o'clock.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditors for the year ending 31 December 2002.
2. To approve the balance sheet and the profit and loss statement as at 31 December 2002, and the appropriation of profits.
3. To give discharge to the Directors and to the Statutory Auditors for the execution of their duties during the year 2002.
4. To renew for three years the mandate of the Statutory Auditors, SEMAAN GHOLAM & CO, Beirut.
5. Miscellaneous.

I (02882/005/18)

The Board of Directors.

COFIND - COMPAGNIE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.057.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2003 à 11.00 heures par-devant notaire.

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société et nomination d'un liquidateur
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Divers.

Luxembourg, le 16 mai 2003

I (02884/535/14)

Le Conseil d'Administration.

PARLAM INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 81.337.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du commissaire aux comptes;
7. divers.

I (02867/817/18)

Le Conseil d'Administration.

C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 46.996.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (02885/788/15)

Le Conseil d'Administration.

ZONDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 64.891.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02886/788/16)

Le Conseil d'Administration.

PARVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 33.363.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, le jeudi 19 juin 2003 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 28 février 2003.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 28 février 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leurs mandats.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 4 juin 2003.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs certificats pour le 11 juin 2003 soit au siège social de la Société soit aux guichets des établissements suivants (où des formules de procuration sont disponibles):

à Luxembourg - (Agent Payeur Principal)
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Succursale de Luxembourg
23, avenue de la Porte Neuve
L-2085 Luxembourg
(Agent Payeur)
BNP PARIBAS LUXEMBOURG
10A, boulevard Royal
L-2093 Luxembourg
en France:

BNP PARIBAS
 16, boulevard des Italiens
 F-75009 Paris
 en Belgique:
 DEXIA BANQUE BELGIQUE
 44, boulevard Pachéco
 B-1000 Bruxelles
 en Suisse:
 BNP PARIBAS PRIVATE BANK (SWITZERLAND) S.A.
 2, place de Hollande
 CH-1204 Genève
 en Autriche:
 Die ERSTE ÖSTERREICHISCHE SPAR-CASSE-BANK
 Graben 21
 A-1010 Wien
 à Hong Kong:
 BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT ASIA LIMITED
 28th Floor
 2, Pacific Place
 88, Queensway Hong Kong
 HK-Hong Kong
 en Allemagne:
 BNP PARIBAS
 Mainzer Landstrasse 16
 D-60325 Frankfurt/Main
 en Grèce:
 BNP PARIBAS
 Vas. Sofias 94 & Karassountos 1
 GR-Athens 11528
 en Espagne:
 BNP PARIBAS
 3, Hermanos Becquer
 E-28006 Madrid.
 au Portugal:
 BNP PARIBAS
 206, av. 5 de Outubro
 P-1050-065 Lisbonne
 en Norvège:
 BNP PARIBAS OSLO BRANCH
 Biskop Gunnerus' Gate 2
 N-0155 Oslo
 au Liban:
 BNPI
 Tour El Ghazal
 RL-1608 Beyrouth
 au Bahrain:
 BNP PARIBAS
 P.O. Box 5253
 Manama - Bahrein
 BKIC Building - Diplomatic Area
 au Liechtenstein:
 BNP PARIBAS (LIECHTENSTEIN) AG
 Landstrasse, 40
 FL-9495 Triesen
 aux Pays-Bas:
 BNP PARIBAS
 Herengracht 477
 NL-1017 BS Amsterdam

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai, c'est-à-dire pour le 11 juin 2003, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée par écrit (lettre ou procuration).

Pour le Conseil d'Administration

A. Guillaume

Secrétaire Général

I (02906/755/96)

VIBORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 64.797.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02887/788/16)

Le Conseil d'Administration.

KEGWORTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 64.781.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation du résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02888/788/16)

Le Conseil d'Administration.

UFILUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 9.813.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. divers.

I (02897/1017/14)

Le Conseil d'Administration.

C-QUADRAT PRO FUNDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 79.732.

Die Aktionäre der C-QUADRAT PRO FUNDS SICAV werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 19. Juni 2003 um 15.30 Uhr am Gesellschaftssitz der Gesellschaft in Luxemburg stattfindet und über folgende Tagesordnung abstimmen wird:

Einzigster Punkt der Tagesordnung: Satzungsänderungen:

Art. 5. 9. Abschnitt, letzter Satz: Das Mindestgesamtnettvermögen sämtlicher Teilfonds entspricht dem Gegenwert in EUR wie es im Gesetz von Luxemburg vorgesehen ist.

Art. 8. 1. Anteilen von Sondervermögen und/oder Investmentvermögen, die keine Spezialfonds sind und bei denen die Anteilinhaber das Recht zur Rückgabe ihrer Anteile haben, und welche in ihrem Sitzland einer funktionierenden Investmentaufsicht unterliegen, (insgesamt die «Zielfonds»).

8. Abhängig von der Anlagepolitik der einzelnen Teilfonds des Dachfonds werden als Zielfonds, in unterschiedlichem Umfang, gemischte Wertpapier-, Aktien-, Renten-, und/oder geldmarktnahe und Geldmarktfonds ausgewählt. Dabei erwirbt die Gesellschaft keine Anteile anderer Dachfonds (mit Ausnahme von Anlagen gemäss 4) oben), Venture-Capital-Fonds oder Spezialfonds.

Die Gesellschaft darf:

a) Kurzfristig zu Lasten des Teilfondsvermögens Kredite in Höhe von bis zu 10 % des Nettoteilfondsvermögens mit Zustimmung der Depotbank zu den Darlehensbedingungen aufnehmen.

Art. 24. 1. Abschnitt, 1. Satz: Jeder Gesellschafter kann beantragen, dass die Gesellschaft sämtliche oder einen, gegebenenfalls mit einem Minimum versehenen und vom Verwaltungsrat beschlossenen, Teil seiner Aktien zurückkauft, unter dem Vorbehalt, dass die Gesellschaft bei Teilfonds mit täglicher Berechnung des Nettoinventarwertes (Einfügen von «Teilfonds mit täglicher») nicht verpflichtet ist, an einem Berechnungstag des Nettoaktienwertes oder in irgendeinem Zeitraum von sieben aufeinanderfolgenden Berechnungstagen mehr als 10 % der ausstehenden Aktien eines Teilfonds zurückzukaufen. Gehen im Falle der täglichen Nettoinventarwertberechnung bei der Gesellschaft an einem Berechnungstag oder in einem Zeitraum von sieben aufeinanderfolgenden Berechnungstagen Rücknahmeanträge für eine grössere als die genannte Zahl von Aktien ein, ist die Gesellschaft befugt, die Rücknahme bis zum siebten darauffolgenden Bewertungstag aufzuschieben.

2. Abschnitt, 1. Satz: In der Regel erfolgt die Rückzahlung innerhalb einer Frist von sieben Kalendertagen nach dem Eingang des Rücknahmeantrags bei der Gesellschaft oder ihrem Vertreter (Einfügen von «In der Regel»).

3. Abschnitt, 1. Satz: Sollte bei Teilfonds mit wöchentlicher Berechnung des Nettoinventarwertes im Falle von Rücknahmen aufgrund von aussergewöhnlichen Umständen die Liquidität des Anlagevermögens eines Teilfonds nicht für die Zahlung ausreichen, wird die Gesellschaft unverzüglich unter Wahrung der Interessen der Aktionäre Gegenstände des Teilfondsvermögens veräussern, um die Zahlung so schnell wie möglich durchführen zu können, jedoch ohne Zahlung von Verzugszinsen.

Art. 26. 3. Abschnitt, 1. Satz: Wenn das Kapital unter 2/3 des Minimalkapitals wie im Gesetz von Luxemburg vorgesehen, fällt, ist der Verwaltungsrat gesetzlich verpflichtet, der Generalversammlung der Aktieninhaber einen Beschluss über die Auflösung der Gesellschaft zu unterbreiten.

Die Entscheidungen der ausserordentlichen Generalversammlung werden im Hinblick auf den einzigen Tagesordnungspunkt durch die 2/3 Mehrheit der anwesenden oder vertretenden und mitstimmenden Aktionäre getroffen, sofern wenigstens 50 % des Aktienkapitals anwesend oder vertreten ist.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäss Artikel 17 der Satzung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie eine schriftliche Vollmacht erteilen.

Jeder Aktionär, der der ausserordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien spätestens dem 12. Juni 2003 am Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIETBANK S.A. Luxembourg, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (02879/755/50)

Der Verwaltungsrat.

REALPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 82.747.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

I (02899/788/15)

Le Conseil d'Administration.

NET GAME, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 78.539.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 20 juin 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

28447

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02889/534/15)

Le Conseil d'Administration.

GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.360.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 juin 2003* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001 et 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (02892/696/15)

Le Conseil d'Administration.

DISTRIBUTA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
H. R. Luxembourg B 19.220.

Die Aktionäre der Gesellschaft sind gebeten zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die in den Räumen der FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, am Mittwoch, den *25. Juni 2003* um 10.00 Uhr stattfinden wird, um über die folgende Tagesordnung zu beraten:

Tagesordnung:

1. Verwaltungsbericht und Prüfungsbericht des Aufsichtskommissars.
2. Verabschiedung der Bilanz und Ergebnisrechnung zum 31. Dezember 2002 und Beschlussfassung über die Verwendung der Ergebnisse.
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Aufsichtsratkommissars für das vergangene Geschäftsjahr 2002.
4. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft.
5. Verschiedenes.

I (02893/503/19)

Der Verwaltungsrat.

CAPITAL TARGET EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 80.470.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juin 2003* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02868/1154/18)

Le Conseil d'Administration.

JEHAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.337.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 23 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02894/755/17)

Le Conseil d'Administration.

GWENAEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 50.822.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (02895/045/16)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 23.023.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 16 juin 2003 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02902/506/15)

Le Conseil d'Administration.

ANDAVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.168.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le 18 juin 2003 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Présentation du bilan, rapport du Conseil d'Administration et rapport des réviseurs
- II. Approbation du bilan au 31 mars 2003
- III. Répartition du résultat

- IV. Décharge aux administrateurs et à la direction
 - V. Nominations statutaires
 - VI. Divers
- I (02898/000/16)

Le Conseil d'Administration.

WHITECHAPEL HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.324.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02896/755/17)

Le Conseil d'Administration.

MIN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.412.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 20 juin 2003 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02900/534/15)

Le Conseil d'Administration.

VALAUCHAN INTERNATIONAL, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 52.454.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social jeudi, le 3 juillet 2003 à 12.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption de la dénomination VALAUCHAN SOPANEER INTERNATIONAL S.C.A. et modification subséquente de l'article afférent des statuts.
2. a. Augmentation du capital autorisé à € 150.000.000 et renouvellement de l'autorisation de la gérance de porter le capital à € 150.000.000 par la création et l'émission d'actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de € 1,5 par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes, de réaliser cette augmentation de capital en une seule fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital, par la conversion d'emprunts obligataires, cas dans lequel la partie du capital autorisé correspondant au montant brut de l'emprunt convertible est réservée à la conversion dès l'émission, ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital, de fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles et de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants quant à l'émission des actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.
b. Modification subséquente de l'article afférent des statuts.
3. Détermination éventuelle d'une nouvelle date de l'assemblée générale statutaire et modification subséquente de l'article afférent des statuts.

4. Refonte totale des statuts.
5. Divers.

Une première assemblée a eu lieu vendredi, le 16 mai 2003, avec le même ordre du jour. A défaut de quorum suffisant, aucune décision n'a pu être prise. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée.

I (02890/528/31)

La Gérance.

REVAL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 49.410.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 16 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02901/506/15)

Le Conseil d'Administration.

PROPRIANO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 29.210.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2003 15.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (02903/045/16)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL INVESTISSEMENTS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.122.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. votes spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02869/817/18)

Le Conseil d'Administration.

28451

LIPARIS FINANCIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 73.310.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (02904/045/17)

Le Conseil d'Administration.

PASCATELO, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.982.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 19 juin 2003 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert du siège social,
6. Divers.

I (02905/000/18)

Le Conseil d'Administration.

DALTINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.711.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02875/817/18)

Le Conseil d'Administration.

ORCO PROPERTY GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 44.996.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 10 juin 2003 à 11.00 heures au 31, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.
L'ordre du jour sera le suivant:

Ordre du jour:

- Constitution du bureau
- Rapport sur l'exercice 2002
- Comptes annuels consolidés de ORCO PROPERTY GROUP S.A. et comptes sociaux de ORCO PROPERTY GROUP S.A.
 - rapport sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2002
 - proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de ORCO PROPERTY GROUP S.A. de l'exercice 2002
- Dividende pour l'exercice 2002

Proposition d'attribuer un dividende au titre de l'exercice 2002 payable au choix de l'actionnaire soit en numéraire pour un montant de 0,40 EUR par action soit en actions ORCO PROPERTY GROUP S.A. dont la quantité sera déterminée comme suit:

Le prix d'émission d'actions sera égal à 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution soit le 10 juin 2003, diminué du montant net du dividende soit 0,40 EUR. Le dividende sera mis en paiement 30 jours après la décision de l'assemblée.
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire. Les délibérations seront prises à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Modes de participation à l'Assemblée Générale:

- Les actionnaires détenant leurs actions auprès de EUROCLEAR qui souhaiteraient assister à l'Assemblée Générale devront notifier cette intention au plus tard le 3 juin 2003, selon le cas:

à NATEXIS BANQUES POPULAIRES, Service Assemblées, 10-12, rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex, en tant que mandataire du conseil d'administration.

Ou à leur intermédiaire financier.

- Les actionnaires détenant leurs actions auprès de EUROCLEAR et qui souhaiteraient se faire représenter à l'Assemblée Générale devront donner, au moyen d'une procuration au mandataire de leur choix leurs instructions de vote. La procuration devra être parvenue à leur intermédiaire financier ou à NATEXIS BANQUES POPULAIRES, selon le cas, au plus tard le 3 juin 2003. Le formulaire de procuration sera disponible auprès de NATEXIS BANQUES POPULAIRES ou auprès de leur intermédiaire financier selon le cas.

Paiement du dividende:

Les actionnaires sont invités à exprimer leur choix sur le paiement du dividende dans la procuration à renvoyer. Les actionnaires choisissant le paiement du dividende en actions devront renvoyer le bordereau de souscription d'actions disponible auprès de NATEXIS BANQUES POPULAIRES, auprès de leur intermédiaire financier ou au siège social. Le bordereau de souscription devra être parvenu à leur intermédiaire financier ou à NATEXIS BANQUES POPULAIRES ou au siège social au plus tard le 28 juin 2003.

II (02660/1273/46)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA ASIA PREMIER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.644.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of DEXIA ASIA PREMIER will be held at the registered office of the Sicav, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *June 10th 2003* at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31st, 2002; Appropriation of the results;
3. Discharge to the Directors;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting of DEXIA ASIA PREMIER, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (02600/755/22)

The Board of Directors.

GEMINI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.963.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 11 juin 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02138/550/17)

Le Conseil d'Administration.

P.B.I., PROCEDES ET BREVETS INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 6.218.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2003 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- Divers.

II (02204/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SIGMA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.828.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 9 June 2003 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Authorised Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2002 and the allocation of the results, including the Directors' fees.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended 31 December 2002.
4. Ratification of the co-option of Mr Ahmet Eren in replacement of Mr Daniel Van Hove.
5. Approbation of the resignation of Mr Aldo Olcese.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for 3 June, 2003 at the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE
43, boulevard Royal
L-2955 Luxembourg

II (02601/755/26)

By order of the Board of Directors.

OSDI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 13.416.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2003 à 13.30 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- Divers.

II (02208/000/15)

Le Conseil d'Administration.

STRATEGE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 43.308.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2003 à 17.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- Nominations statutaires.
- Divers.

II (02211/000/16)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE DE SEPTEMBRE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 11 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02480/755/17)

Le Conseil d'Administration.

MALACO INVESTMENTS, Société Anonyme.
Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.
R. C. Luxembourg B 44.491.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Bereldange, au 59, rue de Bridel, le 11 juin 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Décision à prendre selon l'article 100.

5. Divers.

II (02525/000/15)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE FINANCIERE PASCAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.856.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 12 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02531/755/17)

Le Conseil d'Administration.

SOCEURFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.537.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 12 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02533/755/19)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DU DOMAINE AGRICOLE DU KISSIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la SOCIETE DU DOMAINE AGRICOLE DU KISSIAN S.A. se tiendra le mardi 10 juin 2003 à 10.00 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002
2. Présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 et affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant son ouverture.

II (02549/1593/17)

FINANCIERE ASTURIAS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 85.700.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2003 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02554/817/17)

Le Conseil d'Administration.

BLUE LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.468.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nominations des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (02555/817/18)

Le Conseil d'Administration.

BESOMA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.933.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 juin 2003 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02567/534/15)

Le Conseil d'Administration.

LEXINGTON PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 85.699.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;

2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02556/817/17)

Le Conseil d'Administration.

SEUPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 85.532.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02557/817/17)

Le Conseil d'Administration.

SOFINDEX, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 43.380.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 10. Juni 2003 um 10.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2002.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

II (02569/534/16)

Der Verwaltungsrat.

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.391.

Suite à une demande de prorogation, les actionnaires de la société anonyme UNIPATENT HOLDING S.A. sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra dès lors le vendredi 6 juin 2003 à 11.00 heures en l'Etude de M^e Jacques Delvaux, notaire, au 29, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Présentation du rapport de gestion de l'administrateur provisoire,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Attitude à prendre sur le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002,
- Affectation des résultats.

J. Delvaux

L'Administrateur Judiciaire Provisoire

II (02574/208/18)

28458

SICAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.145.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 juin 2003 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02570/534/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROPÄISCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
H. R. Luxembourg B 86.427.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 12. Juni 2003 um 14.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2002.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

II (02571/534/16)

Der Verwaltungsrat.

SATURNIA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 3.239.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 11 juin 2003 à 14.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02581/755/19)

Le Conseil d'Administration.

EDELWHITE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 40.402.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 10 juin 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (02599/000/17)

*Le Conseil d'Administration.***GLOBAL INVESTORS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nica et Julien Lefèvre.

H. R. Luxembourg B 86.731.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen am 10. Juni 2003 um 10.30 Uhr in 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlußprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. März 2003.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlußprüfers.
5. Ernennung des Abschlußprüfers.
6. Verschiedenes.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Freitag, den 3. Juni 2003 am Gesellschaftssitz, bei der HSBC TRINKKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) SA, Luxemburg oder der HSBC TRINKKAUS & BURKHARDT KGaA, Düsseldorf, hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort beläßt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Luxemburg, im Mai 2003.

GLOBAL INVESTORS

Der Verwaltungsrat

II (02602/755/26)

HAY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 28.113.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. divers.

II (02603/1017/14)

*Le Conseil d'Administration.***HANS SCHWABS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 39.183.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;

3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

II (02604/1017/15)

Le Conseil d'Administration.

ICOMI INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.406.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 juin 2003* à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nomination statutaire;
- g. divers.

II (02606/045/17)

Le Conseil d'Administration.

ARTELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.361.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *mardi 10 juin 2003* à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Signature

Le Conseil d'Administration

II (02615/255/22)

MACHRI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.268.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *10 juin 2003* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

II (02609/550/16)

Le Conseil d'Administration.

SOVIM HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.431.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2003 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaire;
- g. divers.

II (02608/045/17)

Le Conseil d'Administration.

E.M.E.A. MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 4-6, rue de la Fonderie.
R. C. Luxembourg B 72.799.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 10 juin 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02624/000/14)

Le Conseil d'Administration.

GUYAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.825.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 10 juin 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (02611/550/17)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.248.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

Ordre du jour:

1. lecture du rapport gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2002 et approbation des comptes sociaux et consolidés arrêtés à la même date;
2. affectation du résultat de l'exercice;

3. décision sur la proposition de ne pas voter la dissolution anticipée de la société sur la base de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de poursuivre l'activité de la société;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. renouvellement du mandat des Administrateurs;
6. renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et Réviseur d'Entreprises;
7. divers.

Les Actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (02621/755/22)

Le Conseil d'Administration.

ALESIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.764.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (02612/045/16)

Le Conseil d'Administration.

FLAINE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 73.426.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (02613/045/16)

Le Conseil d'Administration.

TITIEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.011.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2003 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nomination statutaire;
- g. divers.

II (02614/045/17)

Le Conseil d'Administration.

VESTRIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.266.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 juin 2003* à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. renouvellement de mandats;
- f. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (02620/045/18)

Le Conseil d'Administration.

WIRTH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 89.880.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *10 juin 2003* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02627/788/15)

Le Conseil d'Administration.

GREENFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 58.277.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *10 juin 2003* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02643/788/15)

Le Conseil d'Administration.

CARESTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 56.396.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme CARESTIN S.A., prédésignée, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

annuelle de ladite société anonyme qui se tiendra le *9 juin 2003* à 15.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2002
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2002

- quitus aux administrateurs
- quitus au commissaire aux comptes
- pouvoirs à donner
- questions diverses

II (02637/000/18)

Le Conseil d'Administration.

DERVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 55.847.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *10 juin 2003* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

II (02642/788/16)

Le Conseil d'Administration.

GECOFISC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 45.679.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *10 juin 2003* à 11.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

II (02646/788/17)

Le Conseil d'Administration.

CARBOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.312.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Signature.

(023012.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.
